

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2020

L'an deux mille vingt, le 04 septembre, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) à 19 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

[La salle du conseil municipal étant trop petite pour permettre la mise en place de la distanciation sociale]

Date de la convocation : 28 août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

PRÉSENTS : BOUCHET Cédric, BRUCHIER Christian, CAILLAUD Laurent, CAILLÉ Olivier, DAVID Nadège, DEGORCE Laëtitia, DUBOIS Olivier, GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, LEM Jean-François, MAGNON Jean-Luc, PASTUREAU Stephan, TEXIER Michael

EXCUSÉS : MARCHÉ Pascal (Pouvoir à LEM Jean-François)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2020

- CENTRE DE LOISIRS

● Signature de la convention avec le Centre Socio-Culturel du PAYS MAUZÉEN pour l'accueil des enfants de VALLANS jusqu'à la fin de l'année (mercredi et vacances scolaires).

- BUDGET

● Amortissement de subventions d'équipement (local commercial, réseau d'eau)

- PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL (parcelle AD 38 et AB 79)

- REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

● Référent sécurité routière ; Représentant (titulaire et suppléant) à l'AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) ; Délégué élu au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal)

- PERSONNEL COMMUNAL

● Recrutement d'un agent communal aux ateliers municipaux : création poste adjoint technique - adjoint technique principal de 2ème classe.

- TRAVAUX

- Eclairage public
- Voirie
- Bâtiments communaux

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire 2020/2021
- Location de la salle des fêtes en période de crise sanitaire
- Travaux de terrassement de câbles Enédis

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 04/09/2020

- Urbanisme : demande d'installation d'une Tiny House sur la commune.
- Accueil de deux familles de réfugiés syriens dans les logements sociaux de Vallans
- Accès ATOLIA à un élu extérieur à une commission
- Calendrier des Conseils municipaux
- Calendrier des permanences des élus le samedi matin

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. M. PASTUREAU Stephan est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du 10 juillet 2020 qui leur a été communiqué au préalable.

Madame DAVID Nadège signale qu'il y a une erreur sur la date de convocation de la réunion du 10 juillet : en effet le conseil a été convoqué **le 03 juillet 2020** et non le 13 juin 2014.

Suite à cette correction, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

01-04-09-2020 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A ÉPANNES PAR LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAYS MAUZÉEN POUR LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la rupture de la convention relative à l'accueil de loisirs par GPA, les communes de VALLANS et D'ÉPANNES se sont tournées vers le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen pour organiser en urgence un accueil de loisirs dans l'été pour les enfants des deux communes sur le site d'Épannes.

Il s'avère que les retours des parents sont positifs.

44 enfants ont fréquenté le centre aéré pendant la période estivale :

Épannes : 22 (ce qui correspond à 2016 heures)

Vallans : 6 (ce qui correspond à 496 h)

Autres communes : 16 (ce qui correspond à 1624 h)

Au vu de ces chiffres, la répartition de la somme due soit **4 341.27 €** au prorata du nombre d'enfants inscrits par commune se révèle judicieuse puisque la commune de VALLANS s'acquittera auprès du Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen de la somme de **857.19 €**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une deuxième convention avec le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen pour l'accueil des enfants de Vallans et Épannes le mercredi et pendant les vacances scolaires jusqu'au 16 décembre 2020.

Pendant ce temps, les membres de la commission vie scolaire et jeunesse pourront réfléchir à d'autres solutions d'accueil afin de faire un choix définitif en 2021.

Les deux communes devront rembourser au Centre Socio-Culturel une partie du coût de fonctionnement et de la mise à disposition d'un minibus soit **7 250 €**. Cette somme sera répartie entre Epannes et Vallans au regard du nombre d'enfants inscrits par commune.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'accueil, le conseil municipal autorise le maire à signer cette nouvelle convention à l'unanimité des membres présents et représentés.

02-04-09-2020 AMORTISSEMENT SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le seul amortissement obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants sont les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (article L2313-2 28° du CGCT).

Aussi il propose à l'assemblée de fixer **la durée** de l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2019 :

- sur le budget du Local Commercial (20 000 € pour le réaménagement de la boulangerie)
- et au SIEPDEP de la Vallée de la Courance, syndicat d'eau potable intégré à la CAN depuis le 1^{er} janvier 2020 (4 434.05 € pour une extension du réseau d'eau rue des villages).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'amortir les 2 subventions désignées ci-dessus sur une durée de **10 ans** à compter de l'exercice 2020.

Par conséquent le montant annuel porté au compte **6811** « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » **en dépenses de fonctionnement** sera de **2 443.40 €**.

En recettes d'investissement :

La somme de **443.40 €** sera portée au compte **28041582** « amortissement immobilisation incorporelle – groupement de collectivités et collectivités à statut particulier ».

La somme de **2000 €** sera portée au compte **28041642** (établissement à caractère industriel ou commercial)

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

03-04-09-2020 PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL (Parcelle AD 38 et AD 79)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux terrains appartenant à la commune sont loués par convention à des particuliers comme terrain d'agrément :

- La parcelle AD 38 d'une contenance de 2325 m², située rue des Pierres Rouges en zone non constructible (redevance : 25 € par an) ;

▪ La parcelle AB 79 d'une contenance de 140 m², située rue de la Vandée à côté de l'ancien gîte communal (redevance : 10 € par an) en zone constructible.
Les locataires respectifs de chacun des terrains ont sollicité la mairie pour les acheter.

La première parcelle étant en limite de zone constructible, Monsieur le Maire suggère de ne pas la vendre dans la mesure où elle pourrait devenir constructible un jour.
En ce qui concerne la 2ème, un projet de chemin piétonnier (pour rejoindre la rue du Prioulet par la rue Saint-Louis) avait été envisagé par l'ancien conseil. Il serait intéressant de réfléchir à cette piste avant de prendre une décision définitive.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de conserver ces deux parcelles dans le patrimoine communal.

04-04-09-2020 DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit désigner au sein de ses membres un référent sécurité routière. Ce dernier sera le contact privilégié de la préfecture et notamment du coordonnateur de la sécurité routière des Deux-Sèvres chargé de monter des actions de sécurité routière auprès de tout public.

Après délibération, Monsieur MARCHÉ Pascal est désigné comme référent sécurité routière à l'unanimité.

05-04-09-2020 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) AUPRÈS DE L'AIPEMP

La commune de VALLANS adhère à l'Association pour l'Insertion et l'Entretien du Marais Poitevin (AIPEMP). De ce fait, le conseil municipal doit nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

M. BOUCHET Cédric comme représentant titulaire
M. PASTUREAU Stephan comme représentant suppléant

06-04-09-2020 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CNAS (Comité National D'Action Sociale)

Monsieur le Maire expose :

Les délégués au CNAS sont élus pour la durée du mandat municipal et sont donc renouvelés tous les 6 ans.

Aussi je vous invite à procéder à la désignation d'un délégué ELU (désigné par l'organe délibérant parmi ses membres) et d'un délégué AGENT (désigné parmi les bénéficiaires).

Tous deux sont invités à l'assemblée départementale annuelle et sont destinataires des différents rapports. Ils peuvent donner un avis et émettre des vœux sur les orientations de l'association.

Après délibération, le conseil municipal désigne :

Comme délégué élu : Mme GEOFFROY Nelly

Comme délégué agent : Mme DRELON Caroline

Madame DUMAS Sylvie reste correspondante du CNAS. Elle est chargée de faire le lien entre l'association et les agents communaux notamment pour les demandes de prestations.

07-04-09-2020 RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent de l'atelier communal va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2021.

Il propose d'engager une procédure de recrutement pour le remplacer.

L'agent qui libère le poste a le grade d'**adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**.

Afin d'ouvrir l'offre d'emploi à un maximum de candidats susceptibles de venir du privé ou du public, il est proposé au Conseil de créer au tableau des effectifs un poste **d'adjoint technique territorial et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**.

Il existera alors 3 grades ouverts sur la collectivité: Adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.

Une fois le candidat sélectionné, il sera recruté sur le poste qui correspond à sa situation. S'il vient du privé, il débutera sur le grade d'adjoint technique territorial, s'il vient du public, il sera affecté sur le grade qu'il avait dans son ancienne collectivité (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe).

Les deux autres emplois créés seront alors supprimés après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et afin d'élargir l'offre d'emploi pour le poste à pourvoir, Le conseil municipal décide :

De créer :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Définit les principales missions du poste comme suit :

- Intervenir dans **tous les corps de métiers** pour assurer l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux et des équipements publics : maçonnerie diverse, béton et chaux, plâtrerie, peinture/tapisserie, travaux de plomberie, électricité, chauffage, menuiserie, serrurerie... ;
- Entretien des espaces publics et naturels, de la voirie ;
- Entretien courant des matériels, machines, véhicules et du local utilisés ;
- Préparation d'événements et de manifestations diverses
- Assurer la livraison des tables et chaises aux particuliers

Formations et qualifications nécessaires : Niveau C.A.P. souhaité.

De faire appel au Centre de gestion pour les aider dans ce recrutement (tri des CV et entretiens d'embauche).

DECISION DU MAIRE

Virement de Crédit :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par certificat administratif en date du 10 août 2020, il a procédé à la décision modificative suivante afin de régler les droits d'accès logithèque – cession licence relatifs au contrat informatique HORIZON VILLAGE ON LINE (augmentation suite au renouvellement de contrat) :

(Virement de crédit – section d'investissement)

022 dépenses imprévues : - 357 €

2051 concessions et droits similaires : + 357 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie et éclairage public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre le schéma de travail suivant :

- Dans le cadre des travaux de voirie

- 1/ Faire un état des lieux de la voirie communale ;
- 2/ Etablir le calendrier des travaux à effectuer sur l'ensemble du mandat en définissant les priorités.

- En ce qui concerne l'éclairage public :

Il n'est plus aux normes. Il fonctionne essentiellement avec des ampoules au mercure que l'on ne produit plus aujourd'hui ce qui engendre énormément de problèmes quand il y a une panne.

Comme pour la voirie, il va falloir :

- 1 / Faire un inventaire du parc d'éclairage public

M. Stephan PASTUREAU, adjoint délégué aux travaux, a fait établir un 1^{er} devis par ENEDIS. D'autres sont en cours.

- 2 / Déterminer les travaux à effectuer secteur par secteur
- 3/ Etablir le calendrier des travaux sur la mandature

Monsieur Olivier CAILLE suggère de ne pas hésiter à faire appel à Madame Béatrice GOUIN, conseillère en énergie à la Communauté d'agglomération du Niortais. Monsieur Stephan PASTUREAU en prend note.

Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 30 000 à 40 000 € tous les ans sur le budget pour les travaux d'éclairage public et de voirie.

L'ensemble des élus valide cette ligne de conduite.

La commission des travaux se réunira prochainement pour étudier l'ensemble de ces questions.

Travaux bâtiments communaux

Toiture bâtiments

Suite à la visite des bâtiments communaux des élus, Mme Laëtitia DEGORCE propose au conseil municipal de sortir les métrés des couvertures des bâtiments à rénover ou à dé mousser parmi lesquels il y a en priorité la boulangerie.

En ce qui concerne la couverture de l'église qui avait suscité des inquiétudes, le passage d'un drone a révélé que la toiture était en bon état général. Seules quelques tuiles sont déplacées.

Ces travaux seront à programmer en automne ou au printemps. La commission des travaux devra se réunir pour fixer les priorités.

Création d'un compteur sur la place de l'église

Afin de faciliter la venue de foodtrucks, Monsieur le maire propose au conseil d'installer un compteur sur la place de l'église.

Cette installation pourra par la suite être utilisée dans le cadre du projet du futur marché.

Rentrée scolaire 2020/2021

Un protocole allégé :

Mme Nelly GEOFFROY, adjointe déléguée aux écoles, informe l'assemblée que la rentrée s'est déroulée dans des conditions quasi-normales. Le protocole sanitaire a été très allégé : le brassage des élèves doit être limité mais n'est plus interdit ; la distanciation sociale n'est plus obligatoire quand elle n'est pas possible.

Il reste le port du masque obligatoire pour les adultes, les mesures d'hygiène (lavage des mains, utilisation du gel hydro alcoolique, aération des locaux et désinfection des bâtiments une fois par jour).

Les classes :

A Vallans, il y a 3 classes de maternelle : Grande Section ; Moyenne section ; Petite section. Il n'y a pas de double niveau.

Les effectifs sont de 22 à 23 élèves par classe.

Madame GEOFFROY Nelly n'a pas les chiffres exacts pour les communes de La Rochénard et la Foye-Monjault.

Transports :

Les horaires de bus sont identiques à ceux de l'année précédente. Deux bus continuent à assurer les rotations.

Projet d'école : Monsieur le Maire présente au conseil le projet du directeur de l'école pour sa classe de Moyenne Section.

Ce dispositif s'intitule « Ecole dehors » : il s'agit de faire sortir par tous les temps les enfants dans la nature à raison d'une demi-journée par semaine sur toute l'année. Pour mener à bien ce projet, il sollicite auprès de la municipalité l'accès à un terrain communal dans le parc le vendredi matin et l'autorisation d'y installer des toilettes sèches.

Le conseil donne son accord. Un coin du parc sera aménagé pour l'école et laissé en friche pour permettre aux enfants d'explorer et de découvrir la nature en toute saison.

Location de la salle des fêtes

La salle des fêtes est fermée au public depuis le confinement. Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil sur une éventuelle ouverture d'ici la fin de l'année.

Après discussion, les élus ne sont pas favorables à l'ouverture de la salle pour des manifestations festives car les contraintes sanitaires sont trop importantes à la fois pour l'organisateur mais aussi pour la commune (désinfection totale de la salle et du mobilier avant location, schéma de circulation pour les entrées et sorties etc...). Par contre les associations pourront utiliser la salle pour des réunions. Un protocole sanitaire sera élaboré à cet effet par la commission Vie associative.

Monsieur Sébastien LEFEVRE demande les tarifs de la salle des fêtes afin de les mettre sur le site internet de la commune.

Travaux de terrassement rue du moulin

La commune a reçu une déclaration préalable de GEREDIS pour la pose d'un poste de distribution d'énergie électrique rue du moulin.

Monsieur MAGNON Jean-Luc, conseiller municipal, a alerté le maire qu'un vaste projet d'enfouissement du réseau électrique qui s'étendrait de GRANZAY à USSEAU en passant par VALLANS et LA ROCHENARD était en cours d'instruction. Le poste électrique rue du moulin en ferait d'ailleurs partie.

M. PASTUREAU, adjoint délégué aux Travaux, a aussitôt pris contact avec GEREDIS et doit rencontrer dans les prochains jours Monsieur WILLY TESSIER, chargé d'affaires travaux Réseaux, pour avoir plus d'informations sur le tracé du projet afin de préserver au maximum la voirie.

TINY HOUSE

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de TINY HOUSE déposé par un jeune couple de chercheurs. Le dossier est en cours d'instruction au service urbanisme de la CAN. C'est le premier projet de ce type sur le territoire de l'agglomération.

Accueil de familles de migrants

Depuis le 27 août dernier, une famille syrienne de 2 adultes et 4 enfants a été installée à VALLANS dans les logements sociaux du parc à Teurtous par l'association AUDACIA dont une antenne est à FRONTENAY ROHAN ROHAN.

Par délibération du 05 mars 2019, la commune s'est engagée auprès de l'association AUDACIA dans une démarche d'accueil de familles de migrants. Le maire en donne lecture à l'assemblée.

Les enfants de la famille sont âgés de 7, 11, 12 et 14 ans. Celui de 7 ans ira à l'école primaire à LA FOYE MONJAULT, les 3 autres seront scolarisés au collège de Frontenay.

La famille bénéficiera d'un suivi médical et psychologique et sera accompagnée dans son quotidien par l'association.

Mme Nelly GEOFFROY propose d'essayer de mettre en place un collectif de soutien. La commission sociale se réunira pour réfléchir à la création de cette structure.

En début d'année prochaine un jeune homme syrien de 27 ans sera également accueilli sur la commune.

ATOLIA et les commissions

Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint à la communication, a été sollicité pour ouvrir les commissions sur ATOLIA à des élus qui n'en font pas partie.

Après discussion, l'ensemble des conseillers souhaite avoir accès à toutes les commissions. Monsieur Olivier DUBOIS fera les manipulations nécessaires sur ATOLIA.

Calendrier des conseils municipaux

Monsieur le Maire communique les dates des réunions de conseil jusqu'à la fin de l'année :

- Vendredi 9 octobre à 19h30
- Vendredi 13 novembre à 19 h 30
- Vendredi 11 décembre à 19 h 30.

Permanences du samedi matin

Un sondage sera fait sur ATOLIA pour permettre aux élus de se positionner. La permanence se tiendra de 10 h 00 à 12 h 00.

AMAP

Monsieur TEXIER Michaël informe le conseil que le maraîcher actuel de l'AMAP des jardins d'Alleric (regroupant 70 familles et 9 producteurs, soit plus de 200 personnes, principalement de Vallans) va arrêter la production de légumes dans un an.

L'association est donc à la recherche d'un successeur mais également d'un nouveau local puisque les livraisons se font aujourd'hui au domicile de Monsieur DIEUMEGARD (2 fois par semaine). Un local dans le bourg serait l'idéal pour la distribution des paniers, pourquoi pas le local de stockage attenant à la boulangerie si celui-ci pouvait être disponible et aménagé ?

Le Président de l'association va donc contacter le Maire et celle-ci va déposer un dossier auprès de la mairie.

Ceci aurait comme avantage de rendre l'activité de l'AMAP plus visible et ainsi toucher peut-être de nouvelles familles de Vallans ou des communes alentours qui seraient par la même occasion des clients potentiels pour la boulangerie.

De plus, ce projet s'inscrit bien dans la perspective de la préparation d'un projet de futur marché sur Vallans.

Le Maire trouve cette idée intéressante mais doit d'abord vérifier si le local de stockage dans lequel le boulanger à entreposé du matériel rentre dans la location du bail commercial.

Travaux de restauration de la Courance à FAUGERIT

Il avait été évoqué au conseil du mois de juin d'organiser une visite du chantier de restauration de la Courance à FAUGERIT. Monsieur Olivier CAILLE annonce au conseil qu'un sondage pour une date va être transmis aux élus.

Cette visite sera animée par M. Pascal OLIVIER, Président du SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, structure promotrice du projet), M. Jean-Pierre Georges (Directeur) et M. Charpentreau (Ingénieur).

Élevage de canards

Monsieur Sébastien LEFEVRE demande des informations sur l'élevage de canards qui a fait parler à VALLANS cet été.

Cet élevage qui compte 15 adultes et une soixantaine de petits (qui sont destinés à la chasse) est considéré comme un élevage familial non soumis à déclaration en mairie puisque les petits ne sont pas comptés.

Le maire s'est toutefois déplacé pour voir dans quelles conditions les animaux étaient élevés. Les installations sont conformes et les règles sanitaires respectées.

CIVAM du Marais MOUILLE :

Monsieur Olivier CAILLE demande à Monsieur le maire si un courrier du CIVAM du Marais mouillé est parvenu en mairie.

Le maire répond que oui, et que celui-ci sera envoyé aux élus par mail (et le dossier joint sera consultable en mairie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.